

Entente de principe !

Montréal, le samedi 24 juin 2017 – Après d'intenses négociations, la Fraternité est très heureuse d'annoncer une entente de principe réglant les questions de la convention et du régime de retraite pour une période de sept ans, allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2021.

La Fraternité estime qu'elle représente le fruit d'une négociation difficile mais fructueuse entre les parties.

Par conséquent, les moyens de pression sont terminés et le mot d'ordre du retour à l'uniforme réglementaire a été donné.

Aucune entrevue ne sera accordée et aucun commentaire additionnel ne sera émis.

-30-

Source : Martin Desrochers
Directeur, recherche et communications
Fraternité des policiers et policières de Montréal
martind@fppm.qc.ca